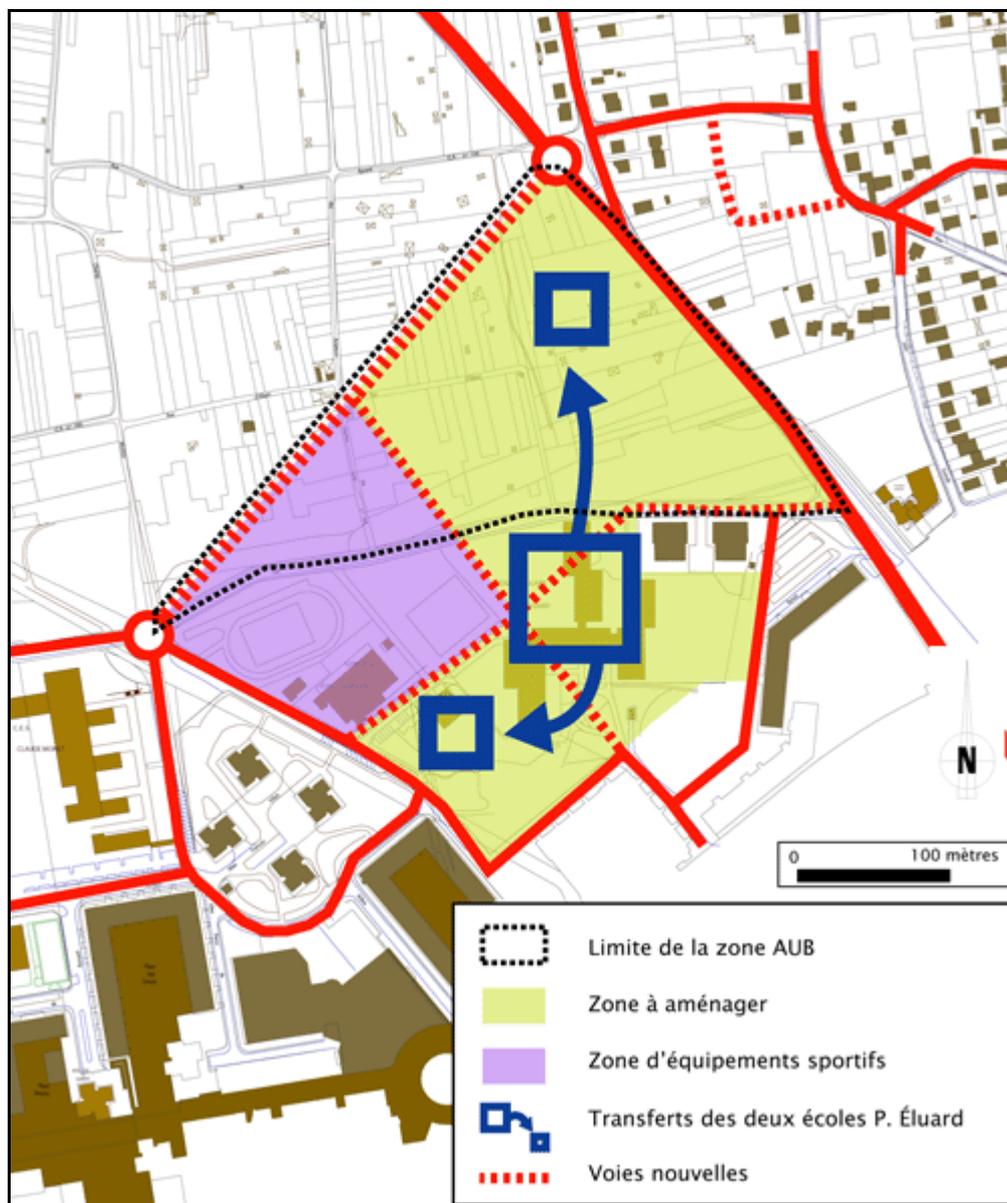




PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ZONES À URBANISER AUB ET AUC

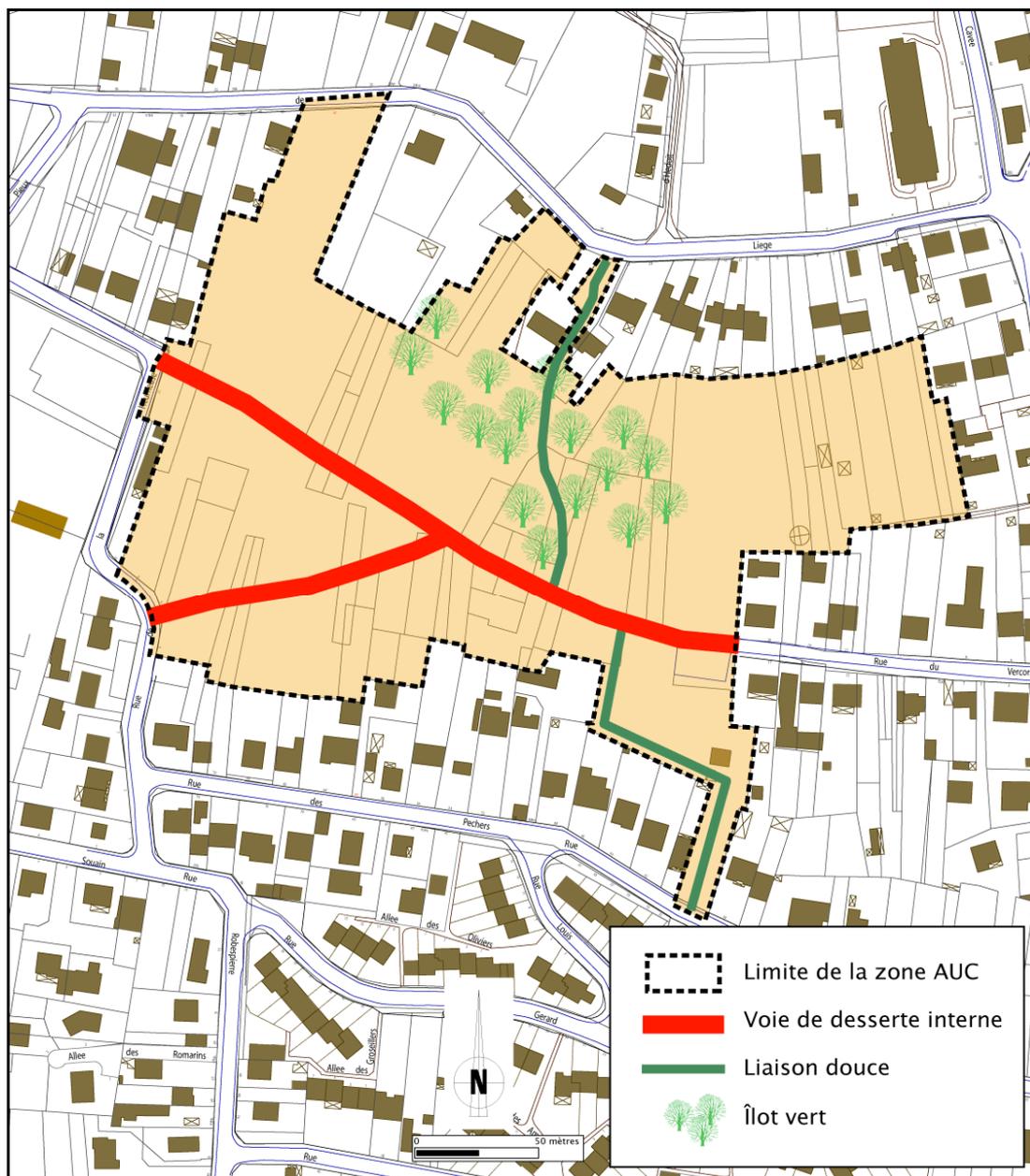
ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À LA ZONE AUB



La zone AUB est délimitée par la route de Cormeilles, la rue des Allobroges (actuelle) et la future rue des Allobroges déviée. Ce secteur doit assurer la transition entre le quartier des Coteaux, majoritairement pavillonnaire, et le Val d'Argent où domine l'habitat collectif.

Le projet envisagé, qui déborde sur le Val d'Argent Nord, prévoit la déviation de la rue des Allobroges et l'aménagement des carrefours avec la rue des Cévennes et la route de Cormeilles, la reconstruction du groupe scolaire Paul Éluard en deux écoles, l'extension du gymnase Pierre de Coubertin, la création d'un plateau sportif extérieur et la construction de logements.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À LA ZONE AUC



La zone AUC se situe au nord-ouest des Coteaux et englobent tous les terrains non construits situés entre les rues des Pieux, de Liège, du Maréchal Joffre, de la Cavée, des Pêchers et de Souain. Elle est marquée par une forte déclivité.

Le projet envisagé à La Heurneuse prévoit le prolongement de la rue du Vercors jusqu'à la rue des Pieux qui constituera la voie de desserte des futurs logements. Un îlot vert, au milieu de la zone, sera maintenu alors qu'une liaison douce permettra de relier la rue de Liège à la rue des Pêchers.